



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



UNION DES ENTREPRISES
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE

Paris, le 23 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

SI NOUS NE ROULONS PAS...LA FRANCE S'ARRETERA

Le mouvement syndical qui vise la « loi Travail » a débuté dans l'Ouest et le Nord la semaine dernière. Depuis il s'est élargi et durci.

Aux blocages des dépôts sont venues s'ajouter des réductions sévères d'activité en raffineries.

Progressivement les cuves de carburant en entreprises se sont asséchées. Et désormais les distributeurs ne garantissent plus les livraisons. Les pompes se ferment les unes après les autres. Ce matin, 50% des stations du distributeur AS24 étaient en rupture.

Dès la semaine dernière et durant tout le week-end la Profession est restée mobilisée.

L'action auprès du cabinet du 1^{er} Ministre, du Ministre de l'Intérieur, du Secrétariat d'Etat aux Transports et de la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer, des préfectures...a permis de lever des blocages et d'obtenir différentes dérogations pour assurer un approvisionnement minimum.

La Profession est également en lien permanent avec les pétroliers pour mieux suivre les évolutions dans les différents dépôts et raffineries.

Mais la situation se dégrade à une vitesse folle. La marge de manœuvre dans cette configuration est estimée, selon les régions, à 24h-48h-72h.

La Profession entend souligner 2 points essentiels :

Les entreprises de transport sont bien sur les victimes directes de ces blocages au plan économique et social. (allongement des parcours, attentes, désorganisation de l'activité, envol des prix...)

Mais au delà, le transport routier de marchandises est aussi un secteur stratégique : si les camions ne peuvent plus rouler, c'est la consommation et la production qui cessent et c'est la France qui s'arrête.

Il faut par ailleurs préciser que les entreprises du secteur, en toute responsabilité, n'ont pas ajouté à la situation tendue, une panique d'approvisionnement.

C'est pourquoi la Profession demande aux pouvoirs publics une action urgente pour que:

- les dépôts de carburant soient rendus accessibles et les acheminements organisés ;
- les entreprises de transport routier (poids lourds et véhicules utilitaires légers) puissent être prioritaires dans les livraisons de carburant.

La prise en compte de la situation par les pouvoirs publics doit être immédiate, au risque de retrouver des camions paralysés en entreprise ou immobilisés sur le bord des routes de France.

Contacts presse TLF

MslFrance / Florence Bastien

01 44 82 46 16 – 06 61 61 78 55

florence.bastien@mslfrance.com

TLF/Yves Fargues

01 53 68 40 90

yfargues@e-tlf.com